

La direction de l'établissement Grand Grenoble méprise les agents du centre courrier Terray et les met en danger en persistant à laisser en place un encadrant aux actes répréhensibles !!

Depuis l'arrivée du nouveau ROP sur l'équipe Chavant à Terray, l'ambiance de travail dans le centre s'est radicalement dégradée. Avec des propos grossophobes, homophobes, sexistes, racistes, dégradants,... et une attitude envers les agents exécrables (flicage, chronométrage,...), ce ROP, embauché en externe par la direction, a rendu le travail dans le centre infernal.

Tant et si bien qu'un agent fonctionnaire est parti en congé sabbatique pour ne plus subir ce manager soutenu par la direction.

Face au collectif qui s'est créé pour lutter contre ces agissements **insupportables**, la direction a continué à soutenir ce ROP, malgré les nombreux témoignages des factrices-eurs du centre. Les RP au CHSCT ont **voté son exclusion** du service le temps de l'enquête.

Son maintien lui permet de faire **pression sur les agents témoins** avant l'enquête. Pire, il va prendre en charge une équipe supplémentaire, ce qui va **étendre son pouvoir hiérarchique** sur une autre équipe, Sud considère que c'est une **promotion** et un soutien supplémentaire de la direction. Où la direction veut-elle aller : dégrader les conditions de travail, faire craquer les agents, les faire démissionner,... ???!

Il n'est pas admissible de la part de la direction de gérer ainsi cette situation. Elle doit dès à présent **exclure du service** ce manager pour apaiser les agents et trouver **une autre solution** pour remplacer le RE partant.

Nous devons nous **mobiliser** pour mettre un terme à ces agissements : **droit de retrait**, écrit sur le cahier de CHSCT, alertes éthiques, alerte à l'inspection du travail, au DRH du NOD, aux représentants du personnel,...

- ♦ Sud exige que cet encadrant harceleur et la directrice qui le soutien soient écartés de l'établissement de Grand Grenoble
- ♦ Sud exige la fin des pratiques discriminatoires et de harcèlement moral et sexuel

Délibération du CHSCT du 24 avril 2024

« Les Représentants demandent à ce que soit établi un calendrier de programmation des écoutes des agents et une mise à l'écart du manager Z. B. le temps que l'intégrité des écoutes des agents soit effectuée en présence des Représentants du Personnel, et ce jusqu'à ce qu'une décision soit prise par la présidente du CHSCT de Grand Grenoble. »

Nombre des Représentants présents : 2

Vote pour : 2

Extrait du Règlement Intérieur de La Poste

Art. 25. – En cas de faute grave commise par un fonctionnaire ou un agent contractuel de droit public, qu'il s'agisse de manquement à ses obligations professionnelles ou d'une infraction de droit commun, et si le maintien de l'agent public dans le service s'avère inopportun, celui-ci peut être suspendu de fonctions par le chef de service ou son représentant.



SUD POSTE AUVERGNE RHÔNES-ALPES COURRIER-COLIS

Ain-Rhône : courrier-colis@sudptt69.org - Auvergne : sud.ptt63@orange.fr

Drôme Ardèche Loire : sud-ptt-2607@orange.fr

Haute-Savoie : sud.ptt74@orange.fr - Isère-Savoie : sud.poste.alpes@orange.fr



Grenoble le 29 Avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE**Vous êtes raciste, homophobe, sexiste,
grossophobe... ?
La Poste vous promet !**

Un manager nouvellement recruté au bureau de Lionel Terray tient des propos et a des comportements explicitement discriminants envers les factrices et les facteurs : il se voit pourtant promu par la direction locale !

Certains faits de harcèlement sexuel et moral incriminés ont débuté depuis plusieurs mois au sein du bureau de Poste. Ils ont été signalés par les agents et par SUD auprès de la directrice de l'établissement Grand Grenoble Mme Beaujard.

Suite à un courriel signalant cette situation alarmante, Sud PTT a demandé une audience à Mme Beaujard. Celle-ci a répondu qu'elle avait pris en charge l'affaire et qu'elle reviendrait vers le syndicat « si nécessaire ».

Depuis, de nombreux témoignages écrits par des agents ont été recueillis : toutes ces attestations dénoncent des propos et des comportements inacceptables envers les salariés de la part de cet encadrant.

SUD PTT, les représentants du personnel, et l'Inspection du Travail ont imposé la tenue d'un CHSCT afin que cesse le harcèlement des facteurs. Ils ont demandé la mise à l'écart du chef d'équipe concerné : exigence qui a été refusée par la directrice Mme Beaujard ! Pire, l'encadrant est toujours en fonction, et, se voit promu par la direction !

Serait-il récompensé pour ses pratiques de harcèlement moral et sexuel ?

Les agents ont débrayé ce lundi devant l'inaction de l'entreprise qui passe pourtant son temps à communiquer contre toutes formes de discriminations.

Sud PTT exige que cet encadrant harceleur et la directrice qui le soutient soient écartés de l'établissement Grand Grenoble.

Sud PTT exige la fin des pratiques discriminatoires et de harcèlement moral et sexuel.

Contact Presse : Isabelle 06 72 32 77 09

